



WORKSHOP

Photographie et droits d'auteur

En avril 2020, la loi révisée sur le droit d'auteur (LDA) est entrée en vigueur en Suisse. Ce qui est nouveau en particulier, c'est que toutes les photographies sont désormais protégées par le droit d'auteur. A leur tour, divers changements ont été introduits pour faciliter l'utilisation des photographies, notamment par les institutions publiques.

Pour tous ceux qui publient des photographies de tiers - qu'elles soient imprimées ou numériques - il est utile de connaître la manière correcte de traiter les photographies dans le cadre de la nouvelle loi sur le droit d'auteur. Cela permet d'éviter les conflits et les coûts des litiges qui en découlent.



Christoph Schütz, photographe, éditeur et spécialiste des médias de Fribourg, connaît le sujet tant du point de vue de l'auteur que de celui de l'utilisateur. Il connaît également très bien le sujet d'un point de vue juridique depuis des années. En tant que responsable du Groupe de travail sur la protection des photographies, il a lui-même participé à la révision de la LDA au cours des 7 dernières années et a publié plusieurs articles spécialisés sur le sujet. Christoph Schütz met aujourd'hui ses connaissances et ses nombreuses années d'expérience pratique à la disposition de tous ceux qui souhaitent acquérir les connaissances les plus importantes en matière de traitement correct des photographies sous une forme compacte et compréhensible, tout en obtenant des réponses aux questions qu'ils se posent dans leur travail quotidien.

Partie A: L'exposé introductif répondra aux questions suivantes :

- *Qu'est-ce qui a changé avec la loi révisée concernant les photographies ?*
- *À quoi dois-je faire attention si je veux utiliser des photographies de tiers ?*
- *Dans quels cas puis-je utiliser des photographies sans le consentement des auteurs ?*
- *Que dois-je faire si un conflit survient au sujet de l'utilisation d'une image ?*

Partie B: Dans la deuxième partie, des réponses seront apportées aux questions spécifiques des participants et des études de cas tirées de la pratique seront examinées. L'objectif de ce workshop est de faire en sorte que les participants connaissent et soient en mesure d'appliquer les „règles du jeu“ les plus importantes en Suisse en matière de photographies et d'éviter ainsi autant que possible les conflits liés à l'utilisation d'images.

L'offre sur mesure s'adresse aux autorités, associations, entreprises et institutions qui utilisent des photographies de tiers sous forme numérique ou imprimée ou qui, pour d'autres raisons, s'intéressent aux questions de droit d'auteur liées aux photographies.

Lieu : dans vos locaux ou sous forme de webinaire.

Nombre idéal de participants par atelier : 6-12 personnes. Des dates de webinaires sont également disponibles pour les personnes intéressées.

Ce que disent des participants:

„Outre la clarté de la présentation générale - dont certains éléments m'étaient déjà familiers - j'ai apprécié les nombreux conseils pratiques. Merci beaucoup, c'était un bon cours“.

„Le séminaire a fait plaisir. C'était aussi génial que l'on puisse poser autant de questions.“

„Le webinaire a été mené de manière professionnelle, et la co-modération par Mme Oertle a beaucoup contribué au succès du cours. Christoph Schütz connaît manifestement le sujet à fond. Les questions ont reçu des réponses compétentes, et les réponses aux questions soumises à l'avance ont également été envoyées par écrit par e-mail. Ce service ne peut être considéré comme acquis“.

Intéressé ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Christoph Schütz: 026 424 80 64 ou unikator@gmx.ch.